

AVANTAGES SOCIAUX

ASSEMBLÉE ANNUELLE DU RÉGIME DE RETAITE D'HYDRO-QUÉBEC (SUITE) NOUVELLES DISPOSITIONS

Consœurs, confrères,

Afin de comprendre l'impact des nouvelles dispositions du RRHQ par rapport à votre retraite projetée au-delà de 2020, nous vous invitons à consulter votre relevé annuel transmis en juin dernier. Les nouvelles dispositions, ainsi que leurs impacts y sont reflétés. Votre relevé est aussi accessible sur le [site Web du régime](#) à l'onglet "[Votre dossier](#)" ou sur votre « Espace RH ».

TROIS (3) INFORMATIONS IMPORTANTES À VENIR D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE:

- Un résumé des principales modifications, entrant en vigueur le 21 décembre, vous sera transmis;
- Le sommaire des dispositions du régime, l'Espace personnalisé et le site Web du régime vont intégrer les différentes modifications à venir;
- Conformément à l'annonce faite à la suite des négociations de notre convention collective, concernant le volet « programme de planification à la retraite », un outil de calcul de rente sera disponible sous l'onglet "Votre dossier" du site Web du régime. Ainsi, vous serez en mesure d'estimer votre rente en fonction de différentes dates de retraite projetées.

Les documents relatifs à l'assemblée et la rediffusion de la webdiffusion de celle-ci sont disponibles sur le site [Web du RRHQ](#)

COTISATIONS RRHQ

À compter de 2021, à la suite des modifications au régime, la cotisation d'exercice passera de 11,75 % à 10,35 % du salaire de base.

COTISATION D'ASSURANCE

Pour l'année 2021, la **réduction temporaire** des cotisations d'assurance pour les employés passera de 2,25 % à 1 %

Si vous avez toujours des questions et pour un complément d'information, n'hésitez pas à consulter votre représentant [Avantage sociaux](#) de votre [région](#).

**Vous pouvez également communiquer avec le Centre de services RH
au 844 800.7474**